



231793
SaPa

DOSSIER:
HON5475

... 2671



COUT DE L'ACTE

Timb.: 4.00
Enreg: 12.00
Hon. :120.00
TVA : 20.40

TOTAL:156.40

Port : 3.00

TOTAL:159.40

PROCES-VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENT

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre

A la requête de le Groupement d'Intérêt Economique My Energy, inscrit(e) au registre de commerce de LUXEMBOURG, sous le numéro C84, , représenté par ses organes statutaires actuellement en fonctions, établie et ayant son siège social à L-1630 LUXEMBOURG, 28, rue Glesener;

Je soussigné* ~~Carlos GALVO~~ / Frank SCHAAL / ~~Patrick MULLER~~,
Huissier de Justice, demeurant à L-1461 LUXEMBOURG, 65, rue d'Eich,
immatriculé près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg,

(* Laura GEIGER Christine KOVELTER, huissier de justice suppléant, en remplacement de..) (cet alinéa est réputé non écrit s'il n'est pas coché)

certifie que le règlement décrit ci-dessous a été déposé en date du 27 septembre 2017 en mon étude.

REGLEMENT DU JEU CONCOURS "Home & Living Expo 2017 Application AAA"

Le Jeu est organisé par ma partie requérante du 14 octobre 2017 au 21 octobre 2017 à 12.00 heures.

Le règlement est rédigé comme suit :



Article 1 – L'organisateur

My Energy G.I.E.
28, rue Glesener
L-1630 Luxembourg

ci-après dénommé « organisateur », organise un jeu-concours sous le nom « jeu-concours myenergy Home & Living Expo 2017 » du 14 au 21 octobre 2017.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et le respect des lois et règlements en vigueur.

Article 2 - Date et participants

Le jeu débutera le 14 octobre 2017 et se clôturera le 21 octobre 2017 à 12h00. Les participants devront être des personnes physiques majeures, à l'exclusion des mandataires et employés de l'organisateur. Chaque personne a droit à une seule participation.

Article 3 - Déroulement du jeu

Le jeu consiste en un tirage au sort d'un participant ayant joué à l'application myAAA et ayant trouvé un des codes corrects caché dans le jeu d'énigmes de l'application mobile myAAA. Les gagnants seront récompensés par le gain d'un vélo électrique pour le premier prix et d'un vélo petite fille pour le second prix.

Lorsque le participant a réussi à finir le jeu il devra remplir un formulaire en ligne en entrant au minimum le code obtenu dans le jeu et entrer ses données personnelles, notamment son prénom, son nom, son adresse e-mail et son numéro de téléphone.

Les participants ont la possibilité de doubler leur chance d'être tiré au sort en récupérant un deuxième code sur le stand Hall 9, Stand B25 de myenergy à la foire Home and Living entre le 14 et 21 octobre (fin du concours à 12h00).

Article 4 – Le lot mis en jeu

Les lots mis en jeu sont :

Premier prix : un vélo électrique adulte 46cm 28 pouces

Deuxième prix : un vélo rose petite fille 20 pouces

Article 5 - Conditions générales de participation

La remise des prix sera filmée et diffusée sur les réseaux sociaux et le site de myenergy. Les gagnants autorisent My Energy G.I.E. à utiliser et diffuser leur image pour cet événement.

Le jeu entre dans la catégorie des jeux gratuits et sans obligation d'achat.

Le tirage au sort sera par fait par myenergy à 13h00 le samedi 21 octobre sur base des formulaires remplis sur le site de myenergy.lu.

Article 6 – Désignation du gagnant

Sur base des formulaires de participation en ligne remplis par les participants, myenergy désignera les gagnants ayant donné au minimum le code correct trouvé dans le jeu (100 codes possibles dans l'application mobile). Les gagnants seront désignés par tirage au sort le 21 octobre 2017 à 13h00, après élimination des formulaires non valables par myenergy, et gagneront les lots mis en jeu.

Aucune indemnité ne sera versée aux autres participants du concours. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur domicile. Toute information d'identité ou adresse fausse entraîne la nullité des gagnants.

Les gagnants seront avertis de leur gain le samedi 21 octobre vers 13h00. Les gagnants devront être présents pour la remise des prix le samedi 21 octobre à 17h00. Si le gagnant désigné ne peut être présent pour la remise des prix et le film de l'événement à 17h00, il doit soit se faire représenter, ou alors myenergy se verra dans l'obligation de désigner un autre gagnant. Seuls les gagnants seront avertis de leur gain par l'organisateur. Le gagnant du concours pourra être publié sur le site : www.myenergy.lu et sur la page Facebook de myenergy.



Article 7 - Remise des lots

Le tirage au sort sera organisé sous forme d'un événement filmé à la foire Home and Living le 21 octobre 2017 à 17h00 sur le stand de myenergy hall 9 stand B25.

Les gagnants seront aussi personnellement informés du résultat par l'organisateur le 21 octobre vers 13h00, par voie téléphonique, d'après les informations inscrites sur le formulaire de participation.

Les lots devront être récupérés par les gagnants sur stand myenergy à la Home & Living 2017.

L'organisateur se réserve le droit de remplacer les lots par des lots de même valeur si les circonstances l'exigent. Les lots ne pourront en aucun cas être transformés en un paiement (remboursement) de valeur en espèces.

Article 8 - Données nominatives

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent jeu sont destinées exclusivement à l'organisateur ; elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

En acceptant de participer au jeu-concours myenergy Home & Living Expo 2017, le participant donne accès à ses informations personnelles. L'organisateur se réserve le droit de stocker et d'utiliser les informations des participants à des fins informatives et ce uniquement dans le cadre de ses activités.

Chaque personne ayant donné ses informations personnelles à l'occasion du jeu-concours myenergy Home & Living Expo 2017, a la possibilité de retirer à tout moment ses informations de notre base de données, en envoyant un mail à info@myenergy.lu.

Article 9 - Responsabilités et cas de force majeure

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement. En outre, sa responsabilité ne pourra être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier par voie postale ou voie électronique.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de défaillance technique, d'anomalie matérielle et logicielle de quelque nature occasionnée sur le système du participant à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques) perturbant l'organisation du jeu, il était amené à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le jeu. La dernière version du règlement délivrée au huisier sera celle faisant foi.

Article 10 – Interprétation

Des additifs ou, en cas de force majeure, des modifications au présent règlement peuvent éventuellement être publiés ou diffusés sur le site. Ils seront considérés et identifiés comme des annexes au présent règlement.

Article 11 - Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité et a valeur de contrat. Le règlement intégral est consultable pendant toute la durée du concours sur le site www.myenergy.lu.

Le règlement du jeu est déposé auprès de l'étude Carlos CALVO, demeurant à : 65 rue d'Eich L-1461 Luxembourg.

Article 12 – Litiges

La loi applicable au présent règlement est la loi luxembourgeoise. Les participants sont donc soumis à la loi luxembourgeoise applicable aux jeux. Tout litige né à l'occasion du présent jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le code de procédure civile.



B.P. 2625 L-1026 LUXEMBOURG - 65, rue d'Eich L-1461 LUXEMBOURG

Et de ce qui précède, j'ai huissier de justice dressé le présent procès-verbal afin de servir et valoir ce que de droit.

Dont acte et sous toutes réserves.

Christine KOEHLER
Huissier de Justice Suppléant

l'huissier de justice,